

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

SEPTEMBRE
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin septembre 2022 et en comparaison avec la même période de 2021, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 15,3%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 22,8%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 195 MDH à fin septembre 2022 contre 83 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+21,8%) ;
- TVA à l'importation (+33,3%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-2,8%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 145 MDH à fin septembre 2022 contre 59 MDH un an auparavant ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+6,9%) et des autres TIC (+19,9%) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 18,4%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 6.277 MDH à fin septembre 2022 contre 4.730 MDH un an auparavant :

- l'IS a enregistré une hausse de 43,4%, compte tenu de restitutions qui ont été de 369 MDH à fin septembre 2022 contre 310 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH. A fin septembre 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 8,4% par rapport à son niveau à fin septembre 2020, soit -3.138 MDH (34.269 MDH contre 37.407 MDH).
- l'IR (+5,7%), compte tenu de restitutions qui ont été de 202 MDH à fin septembre 2022 contre 157 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 4% par rapport à leur niveau de fin septembre 2021.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 4,7%.

- la TVA à l'intérieur (-4,8%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 5.616 MDH à fin septembre 2022 contre 4.118 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH.

A fin septembre 2022, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 8.025 MDH contre 5.886 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 13.675 MDH à fin septembre 2022 contre 11.755 MDH un an auparavant, en hausse de 16,3% ou +1.920 MDH.
- les majorations de retard (+39,2%), résultant de recettes brutes de 1.362 MDH contre 1.059 MDH et de dégrèvements de 90 MDH à fin septembre 2022 contre 145 MDH un an auparavant.

4- la diminution des recettes non fiscales de 11% en raison notamment de la réalisation en 2021 d'une recette de privatisation de 5.415 MDH alors qu'aucune opération à ce titre n'a été réalisée en 2022, de la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (374 MDH contre 1.368 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 616 MDH), conjuguée à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9 MMDH contre 7,2 MMDH) et des recettes de monopoles (11,4 MMDH contre 9,2 MMDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 64% et un taux d'émission sur engagements de 86%, soit les mêmes niveaux un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 12,8% provenant de :

- la hausse de 2,6% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 2,5% des dépenses de personnel et de 2,8% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 0,1% des charges en intérêts de la dette ;
- l'accroissement de 209,4% des émissions de la compensation ;
- l'augmentation de 34,5% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 8.065 MDH contre 5.894 MDH à fin septembre 2021.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 11%, passant de 50,1 MMDH à fin septembre 2021 à 55,6 MMDH à fin septembre 2022, en raison de l'augmentation de 7% des dépenses des ministères et de 16,2% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 6.575 MDH contre un solde ordinaire positif de 1.444 MDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 8,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 40,5 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 38,2 MMDH à fin septembre 2021 compte tenu d'un solde positif de 10,5 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Septembre 2021	LF 2022	Septembre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	193 760	253 738	223 452	88,1%	15,3%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	166 274	230 994	198 984	86,1%	19,7%
<i>Impôts directs</i>	70 148	98 622	87 621	88,8%	24,9%
<i>Impôts indirects</i>	75 773	105 399	87 215	82,7%	15,1%
<i>Droits de douane</i>	8 598	12 062	10 473	86,8%	21,8%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	11 755	14 911	13 675	91,7%	16,3%
1.2- Recettes non fiscales :	27 486	22 744	24 468	107,6%	-11,0%
<i>Monopole et participations</i>	9 201	13 985	11 422	81,7%	24,1%
<i>Privatisation</i>	5 415	5 000	0	0,0%	
<i>Domaine</i>	312	350	337	96,3%	8,0%
<i>Autres recettes⁽²⁾</i>	12 558	3 409	12 709	372,8%	1,2%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	192 316	287 193	216 877	75,5%	12,8%
2.1- Biens et services :	154 396	216 967	158 415	73,0%	2,6%
<i>Personnel</i>	106 692	147 537	109 362	74,1%	2,5%
<i>Autres biens et services⁽³⁾</i>	47 704	69 430	49 053	70,7%	2,8%
2.2- Intérêts de la dette :	24 103	29 074	24 130	83,0%	0,1%
<i>Intérieure</i>	21 023	24 390	20 984	86,0%	-0,2%
<i>Extérieure</i>	3 080	4 684	3 146	67,2%	2,1%
2.3- Compensation⁽³⁾	9 004	33 020	27 860	84,4%	209,4%
2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	4 813	8 132	6 472	79,6%	34,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	1 444	-33 455	6 575		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	50 104	87 402	55 597	63,6%	11,0%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	9 898	50	40 053		
6- SOLDE DES SEGMA	583	0	425		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-38 179	-120 807	-8 544		
8- VARIATION DES INSTANCES	-18 769	0	-8 504		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-56 948	-120 807	-17 048		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	53 645	98 635	10 324		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	33 694		15 249		
<i>Dépôts au Trésor</i>	13 936		1 706		
<i>Compte courant à BAM</i>	3 250		1 545		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	3 303	22 172	6 724		
<i>Tirages et dons</i>	10 191	41 500	13 648		
<i>Amortissement</i>	-6 888	-19 328	-6 924		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2022.

RECETTES ORDINAIRES

	Septembre 2021	LF 2022	Septembre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	166 274	230 994	198 984	86,1%	19,7%
IMPÔTS DIRECTS	70 148	98 622	87 621	88,8%	24,9%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	133	220	75	34,1%	-43,6%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	34 269	52 078	49 082	94,2%	43,2%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	34 575	43 179	36 584	84,7%	5,8%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	17	22	9	40,9%	-47,1%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	77	0	5		-93,5%
<i>Majorations de retard</i>	1 059	2 298	1 362	59,3%	28,6%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	0	800	465	58,1%	
<i>Autres⁽³⁾</i>	18	25	39	156,0%	116,7%
DROITS DE DOUANE^(*)	8 598	12 062	10 473	86,8%	21,8%
IMPÔTS INDIRECTS	75 773	105 399	87 215	82,7%	15,1%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	22 142	30 953	22 786	73,6%	2,9%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	8 264	11 813	8 837	74,8%	6,9%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	12 242	17 150	11 990	69,9%	-2,1%
<i>Autres^(*)</i>	1 636	1 990	1 959	98,4%	19,7%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	53 631	74 446	64 429	86,5%	20,1%
<i>à l'intérieur</i>	23 006	31 337	23 597	75,3%	2,6%
<i>à l'importation^(*)</i>	30 625	43 109	40 832	94,7%	33,3%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	11 755	14 911	13 675	91,7%	16,3%
RECETTES NON FISCALES	27 486	22 744	24 468	107,6%	-11,0%
<i>Domaine</i>	312	350	337	96,3%	8,0%
<i>Monopoles et participations</i>	9 201	13 985	11 422	81,7%	24,1%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	5 415	5 000	0		
<i>Fonds de concours et dons</i>	524	0	1 111		112,0%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	1 368	1 000	374	37,4%	-72,7%
<i>Redevance gazoduc^(*)</i>	616	0	7		-98,9%
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	10 050	2 409	11 217	465,6%	11,6%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	193 760	253 738	223 452	88,1%	15,3%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

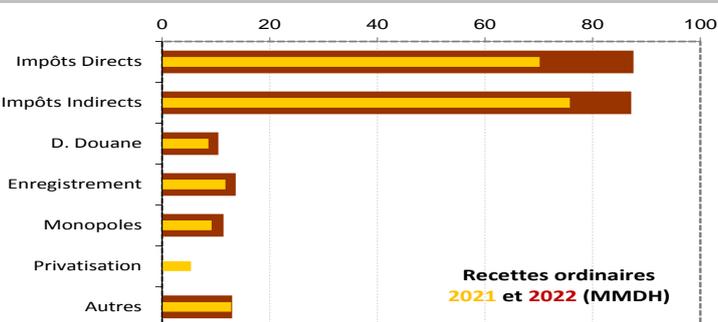
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin septembre 2022 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 15,3% et des dépenses ordinaires émises de 12,8% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 6.575 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 17 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 6,7 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 10,3 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 223,5 MMDH contre 193,8 MMDH à fin septembre 2021, en hausse de 15,3% ou +29,7 MMDH.

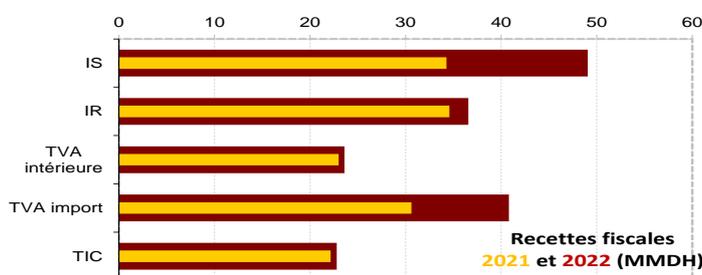
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 24,9%, des droits de douane de 21,8%, des impôts indirects de 15,1% et des droits d'enregistrement et de timbre de 16,3%, ainsi que par la baisse des recettes non fiscales de 11%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 199 MMDH contre 166,3 MMDH à fin septembre 2021, en augmentation de 19,7% ou +32,7 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 23% et de la fiscalité domestique de 19%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 63.100 MDH à fin septembre 2022 contre 51.384 MDH un an auparavant, en hausse de 22,8% ou +11.716 MDH par rapport à leur niveau à fin septembre 2021, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 195 MDH à fin septembre 2022 contre 83 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 63.295 MDH à fin septembre 2022 contre 51.465 MDH un an auparavant, en hausse de 23% ou +11.830 MDH par rapport à leur niveau à fin septembre 2021.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin septembre 2022 ont atteint 10.451 MDH contre 8.581 MDH un an auparavant, soit une hausse de 21,8% ou +1.870 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 40.804 MDH à fin septembre 2022 contre 30.620 MDH à fin septembre 2021, enregistrant une hausse de 33,3% ou +10.184 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 94,1% ou +4.562 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 21,8% ou +5.622 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 11.845 MDH contre 12.183 MDH, en baisse de 2,8% par rapport à leur niveau de fin septembre 2021 ou -338 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 145 MDH à fin septembre 2022 contre 59 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 11.990 MDH contre 12.242 MDH, en diminution de 2,1% par rapport à leur niveau de fin septembre 2021 ou -252 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 118,6 MMDH à fin septembre 2022 contre 100,2 MMDH à fin septembre 2021, en hausse de 18,4% ou +18,4 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 6.277 MDH à fin septembre 2022 contre 4.730 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 124,9 MMDH à fin septembre 2022 contre 104,9 MMDH à fin septembre 2021, soit une hausse de 19% ou +20 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 48.713 MDH à fin septembre 2022 contre 33.959 MDH un an auparavant, en hausse de 43,4% ou +14.754 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 369 MDH à fin septembre 2022 contre 310 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH⁴. A fin septembre 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 8,4% par rapport à son niveau à fin septembre 2020, soit -3.138 MDH (34.269 MDH contre 37.407 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 49.082 MDH à fin septembre 2022 contre 34.269 MDH à fin septembre 2021, en augmentation de 43,2% ou +14.813 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin septembre 2022 ont enregistré une hausse de 5,7% par rapport à leur niveau à fin septembre 2021 (36.382 MDH contre 34.418 MDH), soit +1.964 MDH, compte tenu de restitutions de 202 MDH contre 157 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 4% ou -129 MDH par rapport à leur niveau de 2021 (3.127 MDH contre 3.256 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 4,7% ou +351 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2021	2022	Evolution en %
IR total	34 575	36 584	5,8%
dont IR prélevé par la DDP	7 411	7 762	4,7%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin septembre 2022 se sont établies à 17.981 MDH contre 18.888 MDH à fin septembre 2021, en baisse de 4,8% ou -907 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 5.616 MDH à fin septembre 2022 contre 4.118 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 23.597 MDH contre 23.006 MDH un an auparavant, en hausse de 2,6% ou +591 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 8.025 MDH à fin septembre 2022 contre 5.886 MDH à fin septembre 2021, soit +2.139 MDH. Les remboursements de TVA (8.025 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 5.616 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 2.407 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 13.675 MDH à fin septembre 2022 contre 11.755 MDH un an auparavant, soit une hausse de 16,3% ou +1.920 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une hausse de 39,2%, résultant de recettes brutes de 1.362 MDH contre 1.059 MDH et de dégrèvements de 90 MDH à fin septembre 2022 contre 145 MDH un an auparavant.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 123 MDH contre 168 MDH, en baisse de 26,8% ou -45 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

A fin septembre 2022, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 465 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 24,5 MMDH contre 27,5 MMDH un an auparavant, en baisse de 11% ou -3 MMDH, en raison notamment de la réalisation en 2021 d'une recette de privatisation de 5.415 MDH, de la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (374 MDH contre 1.368 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 616 MDH), conjuguée à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9 MMDH contre 7,2 MMDH) et des recettes de monopoles (11,4 MMDH contre 9,2 MMDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 11.422 MDH à fin septembre 2022 contre 9.201 MDH à fin septembre 2021, en hausse de 24,1% ou +2.221 MDH.

Les recettes à fin septembre 2022 ont été versées notamment par l'OCP (6,5 MMDH contre 4,1 MMDH), l'Agence de la conservation foncière (2,9 MMDH contre 2,5 MMDH), Maroc Télécom (786 MDH contre 659 MDH) et Bank Al-Maghrib (565 MDH contre 874 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2021	LF 2022	2022	Taux de réalis.
B.A.M	874	600	565	94,2%
I.A.M	659	501	786	156,9%
O.C.P	4 101	5 400	6 531	120,9%
ANCFCC	2 500	3 280	2 900	88,4%
Autres	1 067	4 204	640	15,2%
TOTAL	9 201	13 985	11 422	81,7%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 1,2%, due pour l'essentiel à la hausse des versements des CST au budget général (9 MMDH contre 7,2 MMDH) et des fonds de concours (1.111 MDH contre 524 MDH), conjuguée à la diminution des recettes en atténuation de dépenses de la dette (374 MDH contre 1.368 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 616 MDH).

Structure des recettes ordinaires nettes

A fin septembre 2022, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 93,3% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 58,8 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Septembre 2022				
Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure	
1 Taxe sur la valeur ajoutée	58 785	▲ 18,7%	27,1%	
- à l'importation	40 804	▲ 33,3%	18,8%	
- à l'intérieur	17 981	▼ 4,8%	8,3%	
2 Impôt sur les sociétés	48 713	▲ 43,4%	22,5%	
3 Impôt sur le revenu	36 382	▲ 5,7%	16,8%	
4 Droits d'enregistrement	13 675	▲ 16,3%	6,3%	
5 TIC prod. énergétiques	11 845	▼ 2,8%	5,5%	
6 Monopoles	11 422	▲ 24,1%	5,3%	
7 Droits de douane	10 451	▲ 21,8%	4,8%	
8 TIC tabacs manufacturés	8 837	▲ 6,9%	4,1%	
9 Majorations de retard	1 272	▲ 39,2%	0,6%	
10 Fonds de concours	1 111	▲ 112,0%	0,5%	

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin septembre 2022, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 103% contre 100,8% un an auparavant. Ainsi, à fin septembre 2022, 48,9% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 22% aux dépenses de matériel, 10,8% aux intérêts de la dette, 12,5% aux émissions de la compensation et 2,9% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

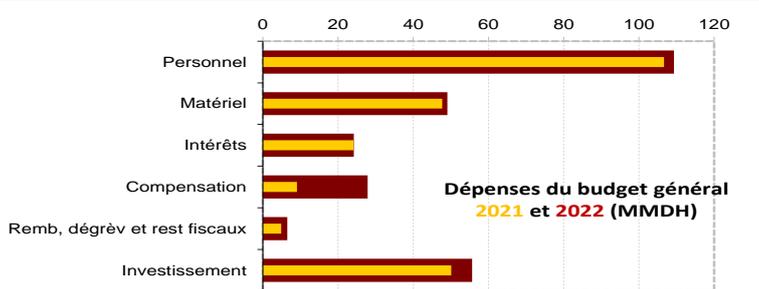
A fin septembre 2022, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 440,1 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 64% et un taux d'émission sur engagements de 86%, soit les mêmes niveaux un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2022					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	260 523	195 917	192 747	75%	98%
Investissement	104 006	75 036	55 597	72%	74%
C.S.T	232 247	111 630	75 512	48%	68%
SEGMA	4 835	2 712	1 160	56%	43%
Dette	90 212	54 840	54 840	61%	100%
TOTAL	691 823	440 135	379 856	64%	86%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 303,2 MMDH à fin septembre 2022, en augmentation de 11,1% par rapport à leur niveau à fin septembre 2021, en raison de la hausse de 14,6% des dépenses de fonctionnement, de 11% des dépenses d'investissement et de 0,3% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Fonctionnement	168 213	258 119	192 747	75%	14,6%
Investissement	50 104	87 402	55 597	64%	11,0%
Dette	54 683	90 212	54 840	61%	0,3%
TOTAL	273 000	435 733	303 184	70%	11,1%

La hausse des charges de la dette budgétisée de 0,3% s'explique par l'augmentation de 0,4% des remboursements du principal (30.710 MDH contre 30.580 MDH) et de 0,1% des intérêts de la dette (24.130 MDH contre 24.103 MDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 192,7 MMDH, dont 109,4 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 2,5%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 2,5% (41,8 MMDH contre 40,8 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 120,2% (35,1 MMDH contre 15,9 MMDH) en raison de l'augmentation de 209,4% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 34,5% en raison de l'augmentation des remboursements de la TVA à l'intérieur (5.616 MDH contre 4.118 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Personnel	106 692	147 537	109 362	74%	2,5%
Matériel	40 765	55 680	41 801	75%	2,5%
Charges communes	15 943	44 570	35 112	79%	120,2%
dont compensation	9 004	33 020	27 860	84%	209,4%
Dépenses imprévues		2 200			
Remb, dégr, rest fiscaux	4 813	8 132	6 472	80%	34,5%
TOTAL	168 213	258 119	192 747	75%	14,6%

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 34,5% en raison notamment de la hausse de 1.498 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 59 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH à fin décembre 2021.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin septembre 2022 se sont établis à 109,4 MMDH contre 106,7 MMDH, en hausse de 2,5% par rapport à leur niveau de fin septembre 2021 ou +2,7 MMDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 94,5 MMDH, en augmentation de 3,1%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 1,8% et des rappels de 25,1% (6.128 MDH contre 4.899 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 49,1 MMDH, en hausse de 2,8% ou +1.349 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (23,4 MMDH contre 23,9 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (4,4 MMDH contre 3,7 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 24.130 MDH à fin septembre 2022 contre 24.103 MDH à fin septembre 2021, en hausse de 0,1% ou +27 MDH. Cette augmentation s'explique par la baisse de 0,2% des charges en intérêts de la dette intérieure (20.984 MDH contre 21.023 MDH) et par la hausse de 2,1% de celles de la dette extérieure (3.146 MDH contre 3.080 MDH).

Compensation

A fin septembre 2022, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 27,9 MMDH contre 9 MMDH à fin septembre 2021, en hausse de 209,4% ou +18,9 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 6.472 MDH contre 4.813 MDH, en hausse de 34,5% ou +1.659 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (6.277 MDH contre 4.730 MDH) en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA (5.616 MDH contre 4.118 MDH) et des restitutions de l'IS (369 MDH contre 310 MDH).

A fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	4 730	7 932	6 277	79,1%	32,7%
Impôt sur les sociétés	310	631	369	58,5%	19,0%
Impôt sur le revenu	157	138	202	146,4%	28,7%
TVA intérieure	4 118	6 991	5 616	80,3%	36,4%
Majorations de retard	145	162	90	55,6%	-37,9%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
2- Fiscalité douanière	83	200	195	97,5%	134,9%
Droits d'importation	17	36	22	61,1%	29,4%
TIC prod. énergétiques	59	108	145	134,3%	145,8%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	2	1	0		
TVA à l'importation	5	9	28		
Autres	0	46	0		
TOTAL	4 813	8 132	6 472	79,6%	34,5%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin septembre 2022 a été positif de 6.575 MDH contre un solde ordinaire positif de 1.444 MDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

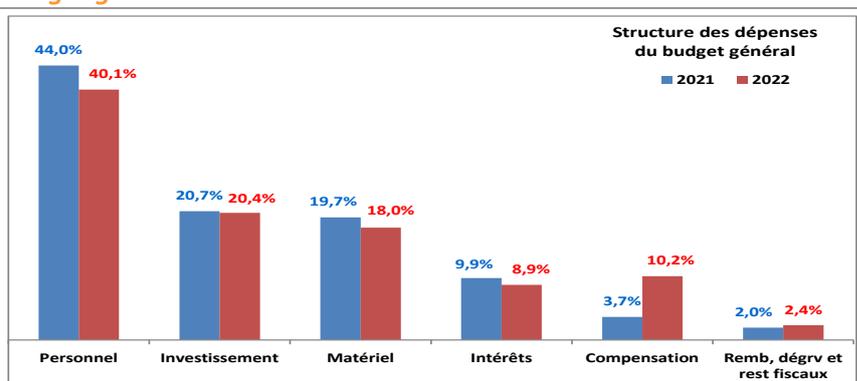
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 55,6 MMDH à fin septembre 2022 contre 50,1 MMDH un an auparavant, en hausse de 11% ou +5.493 MDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 7% et des dépenses des charges communes de 16,2%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 21,1 MMDH contre 17,9 MMDH à fin septembre 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Var%
Investissement total :	50 104	87 402	55 597	64%	11,0%
1- Ministères	28 511	56 543	30 516	54%	7,0%
2- Charges communes :	21 593	30 859	25 081	81%	16,2%
- Concours divers	17 911	24 790	21 107	85%	17,8%
- Ristournes d'intérêts	218	246	182	74%	-16,5%
- Autres	3 464	5 823	3 792	65%	9,5%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin septembre 2021 et fin septembre 2022 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel, des intérêts de la dette et des dépenses d'investissement, et une hausse de la part des émissions de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 115,6 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 21,1 MMDH contre 17,9 MMDH à fin septembre 2021.

Les dépenses émises ont été de 75,5 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 2,5 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 40,1 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2022
	2021	LF 2022	2022	2021	LF 2022	2022	
C.A.S	68 960	87 406	101 898	61 822	86 706	63 849	38 049
TVA des Coll.Terr.	23 190	31 905	27 747	19 761	31 905	23 736	4 011
Part régions (IS, IR, ...)	7 257	9 000	7 460	6 876	9 000	4 147	3 313
I.N.D.H	1 686	3 350	2 744	1 245	3 350	2 482	262
Soutien prix. prd.alim.	194	600	292	0	600	0	292
F.S. Routier	2 555	2 700	2 530	1 883	2 700	1 698	832
F.D. Agricole	3 387	4 000	4 280	3 616	4 000	3 756	524
Remploi domanial	1 000	2 230	18 701	2 650	2 230	3 483	15 218
Lutte contre chômage	1 537	1 500	1 902	1 194	1 500	1 285	617
Dons des pays du CCG	156	700	380	699	0	216	164
Appui Cohés. Sociale	5 647	10 000	8 296	3 064	10 000	3 457	4 839
F.S. Habitat	1 607	2 000	1 648	1 009	2 000	1 900	-252
Gestion Covid-19	4 171	0	4 734	7 336	0	2 946	1 788
Autres CAS	16 573	19 421	21 184	12 489	19 421	14 743	6 441
C. Dép. Dotation^(**)	13 359	10 801	13 630	10 524	10 801	11 524	2 106
Autres C.S.T	12	169	37	87	819	139	-102
TOTAL	82 331	98 376	115 565	72 433	98 326	75 512	40 053

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin septembre 2022, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1.585 MDH contre 1.568 MDH à fin septembre 2021, en hausse de 1,1%.

Les dépenses ont été de 1.160 MDH à fin septembre 2022 contre 985 MDH un an auparavant, en hausse de 17,8%.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Exploitation :	697	0	521		-25,3%
Recettes	1 482	1 906	1 462	77%	-1,3%
Dépenses	785	1 906	941	49%	19,9%
Equipement :	-114	0	-96		-15,8%
Recettes	86	284	123	43%	43,0%
Dépenses	200	284	219	77%	9,5%

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin septembre 2022, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 88,1% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 75,5% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 63,6%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2022 en MDH				
	LF 2022	Septembre 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	253 738	223 452	88,1%	-30 286
1.1- Recettes fiscales :	230 994	198 984	86,1%	-32 010
<i>Impôts directs</i>	98 622	87 621	88,8%	-11 001
<i>Impôt sur les sociétés</i>	52 078	49 082	94,2%	-2 996
<i>Impôt sur le revenu</i>	43 179	36 584	84,7%	-6 595
<i>Impôts indirects</i>	105 399	87 215	82,7%	-18 184
<i>TVA à l'intérieur</i>	31 337	23 597	75,3%	-7 740
<i>TVA à l'importation</i>	43 109	40 832	94,7%	-2 277
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	30 953	22 786	73,6%	-8 167
<i>Droits de douane</i>	12 062	10 473	86,8%	-1 589
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	14 911	13 675	91,7%	-1 236
1.2- Recettes non fiscales :	22 744	24 468	107,6%	1 724
<i>Monopole et participations</i>	13 985	11 422	81,7%	-2 563
<i>Domaine</i>	350	337	96,3%	-13
<i>Autres recettes</i>	8 409	12 709	151,1%	4 300
2- DEPENSES ORDINAIRES	287 193	216 877	75,5%	-70 316
2.1- Biens et services :	216 967	158 415	73,0%	-58 552
<i>Personnel</i>	147 537	109 362	74,1%	-38 175
<i>Autres biens et services</i>	69 430	49 053	70,7%	-20 377
2.2- Intérêts de la dette :	29 074	24 130	83,0%	-4 944
<i>Intérieure</i>	24 390	20 984	86,0%	-3 406
<i>Extérieure</i>	4 684	3 146	67,2%	-1 538
2.3- Compensation	33 020	27 860	84,4%	-5 160
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	8 132	6 472	79,6%	-1 660
3- INVESTISSEMENT	87 402	55 597	63,6%	-31 805

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 8,5 MMDH à fin septembre 2022 contre un déficit budgétaire de 38,2 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 1,2 MMDH à fin septembre 2022 contre 9,7 MMDH à fin décembre 2021, soit une diminution de 8,5 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 17 MMDH contre un besoin de financement de 56,9 MMDH à fin septembre 2021 et d'un flux net positif de 6,7 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 3,3 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 10,3 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 53,6 MMDH à fin septembre 2021.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin septembre 2022, le financement extérieur net a été positif de 6,7 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 6.924 MDH et les tirages ont été de 13.648 MDH, dont 9,6 MMDH auprès de la BIRD et 1,8 MMDH auprès de la BAD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 15,2 MMDH contre 33,7 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 1,7 MMDH contre 13,9 MMDH à fin septembre 2021 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1,5 MMDH contre 3,3 MMDH à fin septembre 2021 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours de septembre 2022 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début octobre, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 89,8 MMDH à fin septembre 2022 contre 88,1 MMDH à fin décembre 2021, en hausse de 1,7 MMDH.

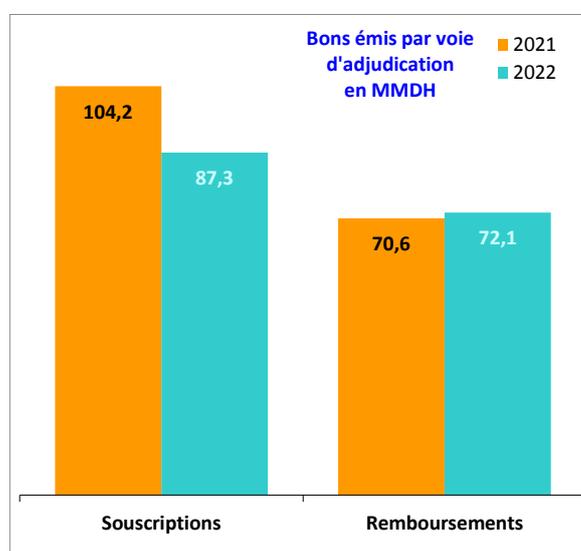
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3,7 MMDH contre 5,3 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 7,9 MMDH effectués en septembre 2022 et dont le remboursement n'intervient qu'en octobre 2022.

Dette intérieure

S'élevant à 666,2 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 2,4% par rapport à son niveau à fin décembre 2021. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 15,2 MMDH, résultant de souscriptions pour 87,3 MMDH et de remboursements pour 72,1 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 33,7 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 104,2 MMDH et de remboursements pour 70,6 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2021	Souscrip.	Rembour.	2022	Var %
Adjudications	646 633	87 307	72 058	661 881	2,4%
13 semaines	600,0	8 763,9	4 447,5	4 916	
26 semaines	1 100,0	9 775,5	1 200,0	9 676	
52 semaines	23 969,5	14 081,0	19 279,9	18 771	
2 ans	78 192,2	22 927,2	21 904,0	79 215	
5 ans	170 632,7	19 608,2	13 112,6	177 128	
10 ans	133 929,3	9 435,7	9 664,0	133 701	
15 ans	123 076,1	2 093,0	2 450,0	122 719	
20 ans	78 383,8	0,0	0,0	78 384	
30 ans	36 749,0	622,1	0,0	37 371	
Autres	3 713	4 419	3 850	4 282	15,3%
Total	650 346	91 726	75 908	666 163	2,4%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin septembre 2022 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 8,6 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	2 036,6	
2 ans	1 739,3	
5 ans	2 297,1	4 475,5
10 ans	2 532,9	3 548,3
15 ans		842,6
Total	8 605,9	8 866,4